

Le PRÉSIDENT (*M. Cameron*): Je ne sais pas exactement s'ils avaient l'intention de revenir cet après-midi ou de retourner à Toronto et de revenir un autre jour.

L'honorable M. McCUTCHEON: Je ne pense pas qu'ils avaient l'intention de revenir cet après-midi mais, je pense qu'ils accepteraient de bon gré de le faire.

M. MUNRO: Monsieur le président, j'étais en train de citer la page 13 du mémoire que l'Association canadienne des agents d'assurance-vie a présenté aux ministres, qui a été déposé à la Chambre des communes en réponse à votre proposition, monsieur Knowles. Ce mémoire a été présenté par votre association. Il est daté du 26 juillet 1963 et je parlais, comme je l'ai dit, de la page 13 de ce document. C'est l'époque où le plafond proposé était de \$4,000, et vous vous y êtes opposé à ce moment-là.

L'honorable M. CROLL: Monsieur le président, M. Watson est un membre du groupe et il est très possible que vous puissiez prendre des dispositions pour que ce monsieur soit ici à 2 heures 30. M. Watson restera peut-être plus tard.

Le PRÉSIDENT (*M. Cameron*): Cela dépend de l'association. J'aimerais certainement en finir et je pense qu'il en est de même pour eux.

M. HOLMES: Je pense que la délégation fera selon votre désir, M. le président.

Le PRÉSIDENT (*M. Cameron*): Voulez-vous revenir à 2 heures 30?

M. HOLMES: Si c'est le désir du comité, oui.

M. KNOWLES: Pourquoi ne pas leur accorder quelques minutes pour s'entendre et en décider?

Le PRÉSIDENT (*M. Cameron*): Certainement. Nous allons ajourner pendant deux minutes pour vous permettre de voir avec votre groupe ce que vous désirez faire.

M. HOLMES: Il est clair que suffisamment de membres de la délégation peuvent rester, nous serons donc heureux de rester si le comité le désire.

Le PRÉSIDENT (*M. Cameron*): C'est d'accord.

Nous reviendrons à 2 heures 30 cet après-midi.

M. CÔTÉ (*Longueuil*): Pourrions-nous continuer jusqu'à midi et demi?

Le PRÉSIDENT (*M. Cameron*): Nous continuerons jusqu'à midi et demi.

M. AIKEN: Est-ce que M. Munro a terminé sa série de questions? Je n'ai pas d'objection à ce qu'il continue, mais si nous continuons nous devrions avoir la possibilité de poser toutes les questions nécessaires. Ma seule objection en comptant les cinq ou six questions est que cela ne laissera pas de temps pour les autres membres. Si M. Munro continue, laissons-le terminer sa série de questions.

Le PRÉSIDENT (*M. Cameron*): Je crois qu'il avait presque terminé. Je crois qu'il avait quelques autres observations à faire.

L'honorable M. McCUTCHEON: Est-ce que M. Munro a cité un passage du mémoire? Il nous a donné son interprétation, de quel passage s'agit-il?

M. MUNRO: Je parlais de la page 13 du mémoire soumis par l'association canadienne des agents d'assurance-vie et joint à la lettre adressée au ministre en date du 26 juillet 1963. A partir de la cinquième ligne, il est dit ceci:

L'une des principales faiblesses du régime fédéral proposé serait son effet défavorable sur les économies des particuliers du fait de l'augmentation de l'impôt retenu sur le salaire. La plupart des personnes gagnant moins de \$4,000 par an—et cela comprend la majorité des travailleurs